

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2012-2013

TO/pk

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2012

ORDRE DU JOUR :

- 6397 Projet de loi portant transposition de la directive 2010/78/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 modifiant les directives 98/26/CE, 2002/87/CE, 2003/6/CE, 2003/41/CE, 2003/71/CE, 2004/39/CE, 2004/109/CE, 2005/60/CE, 2006/48/CE, 2006/49/CE et 2009/65/CE en ce qui concerne les compétences de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) et l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers) et modifiant:
1. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
 2. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
 3. la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
 4. la loi modifiée du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
 5. la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque;
 6. la loi modifiée du 10 juillet 2005 relative au prospectus pour valeurs mobilières;
 7. la loi modifiée du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep;
 8. la loi modifiée du 9 mai 2006 relative aux abus de marché;
 9. la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;
 10. la loi modifiée du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers;
 11. la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières;
 12. la loi modifiée du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement;
 13. la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif
- Rapporteur: Monsieur Fernand Boden
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption du projet de rapport

*

Présents : M. Fernand Boden, M. Roland Schreiner en remplacement de M. Alex Bodry,

M. Norbert Hupert, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Michel Wolter

Mme Isabelle Goubin, du Ministère des Finances

Excusés : M. François Bausch, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Meisch, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission

*

6397 **Projet de loi portant transposition de la directive 2010/78/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 modifiant les directives 98/26/CE, 2002/87/CE, 2003/6/CE, 2003/41/CE, 2003/71/CE, 2004/39/CE, 2004/109/CE, 2005/60/CE, 2006/48/CE, 2006/49/CE et 2009/65/CE en ce qui concerne les compétences de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) et l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers) et modifiant:**

- 1. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;**
- 2. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;**
- 3. la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;**
- 4. la loi modifiée du 22 mars 2004 relative à la titrisation;**
- 5. la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque;**
- 6. la loi modifiée du 10 juillet 2005 relative au prospectus pour valeurs mobilières;**
- 7. la loi modifiée du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep;**
- 8. la loi modifiée du 9 mai 2006 relative aux abus de marché;**
- 9. la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;**
- 10. la loi modifiée du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers;**
- 11. la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières;**
- 12. la loi modifiée du 10 novembre 2009 relative aux services de paiement;**
- 13. la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif**

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

- Présentation et adoption du projet de rapport

Monsieur le Rapporteur résume l'avis complémentaire du Conseil d'Etat dans lequel ce dernier note favorablement que la plupart de ses recommandations ont été suivies. Rien ne s'est donc opposé à la finalisation du projet de rapport. L'orateur continue par une présentation succincte de son projet de rapport transmis au préalable aux membres de la commission.

Constatant que plus aucune question ne semble s'imposer, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés de la Commission des Finances et du Budget.

Luxembourg, le 13 décembre 2012

Timon Oesch
Secrétaire de commission

Le Président,
Michel Wolter